

OBJET: CONSULTATION N° PP 25/388

Choix d'un médecin de travail

Page (01) of (04) including this page

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation pour le choix d'un médecin de travail installé dans la région du Grand Tunis pour la conclusion d'un contrat d'une année renouvelable deux fois. Le médecin sera appelé à réaliser des prestations tel que cité dans l'étendue de sa mission et ceci conformément aux critères ci-joint en ANNEXE.

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre votre meilleure offre de prix en TTC conformément à la procédure ci-dessous.

PROCEDURE DE SOUMISSION :

Les offres doivent parvenir à la CTF :

Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 -2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapide poste, ou déposé au bureau d'ordre de la CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe externe doit :

*** être adressée au nom de :**

Monsieur le Président Directeur Général

*** Porter uniquement :**

- l'adresse de la CTF,
- les références de la consultation (PP 25/388),
- la mention " NE PAS OUVRIR "

*** Contenir :**

Une autre enveloppe interne cachetée

B/L'enveloppe interne doit :

*** porter :**

- la mention " : OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire

*** contenir à l'exclusion de tout autre document :**

- Les documents demandés au niveau de l'annexe pour le médecin
- Le bordereau de prix (suivant modèle en Annexe 1) dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir dans les meilleurs délais mais pas plus tard que le **29/07/2025 à 13H**
Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

Les offres financières, après la correction des éventuelles faute de calcul, seront classées du moins disant au plus disant, sera retenue l'offre moins disant qui sera conforme techniquement aux prescriptions de la présente consultation celles indiquées pour le médecin dans l'annexe ci-joint.

Conditions générales :

- ❖ Les équipements nécessaires pour le bon déroulement des consultations seront fournis par la CTF
- ❖ Une copie du contrat est jointe à la présente consultation.

Conditions particulières

- Les offres reçues dans les délais doivent rester valables au moins 90 jours et ce à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de paiement est de 60 jours, par virement bancaire, date réception de votre facture.

SALUTATIONS

C.T.F.

DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING

ANNEXE

Consultation pour le choix d'un médecin de travail dans la région du Grand Tunis pour une période d'une année renouvelable deux fois ».

Mission du médecin de travail consiste :

- *Accompagner la CTF en sa gestion de prévention des risques professionnels pour son siège à Tunis*
- *Assurer le suivi médical des travailleurs (100 administratifs et 100 techniciens relevant d'une surveillance médicale spéciale) conformément à la législation du travail en vigueur.*
- *Evaluer les conditions de travail*
- *Identifier les risques et élaborer la cartographie des risques par rapport aux différents postes de travail*
- *Assurer le contrôle, la surveillance et le suivi des conditions générales d'hygiène*
- *Elaborer les rapports et les documents administratifs réglementaires relatifs aux différentes prestations (rapports annuels d'activité, fiche d'entreprise, rapports de visites,...ect)*
- *Aide à la prévention des maladies et autres troubles en conseillant le patient sur un régime, des exercices physiques, de mesure d'hygiène ou de santé générale.*
- *Mettre en place les plans d'action relative à la gestion des risques professionnels identifié dans le cadre de la mission du CSST.*
-

Profil du médecin :

Le médecin de travail doit :

- *Avoir un diplôme d'Etat de docteur en médecine.*
- *Etre inscrit auprès du conseil national de l'ordre des médecins tunisiens.*
- *Disposer d'une expérience dans le domaine de médecine de travail dans un service autonome d'entreprise et au groupement de médecine de travail pour une période d'au moins 3 années.*
- *Avoir une expérience dans la sensibilisation et l'éducation à la santé dans le domaine des risques professionnels.*

Le médecin doit joindre à son offre :

- *Son CV.*
- *Copie de son diplôme.*
- *Les pièces justificatives prouvant son expérience professionnelle en médecine (n° de l'inscription auprès du Conseil National de l'Ordre des médecins, Matricule fiscal,...)*
- *Les pièces justificatives prouvant son expérience professionnelle dans le domaine des risques professionnels (attestation, ect...)*

ANNEXE 1

BORDEREAU DES PRIX TTC / AN

Désignation	Honoraire Forfaitaire Mensuel –TTC–	Total Honoraire d'une année–TTC–
Mise à disposition d'un médecin de travail		

Fait à : le :
Signature et cachet du soumissionnaire